

Le p'tit  
**Grouaisien**  
bulletin municipal

BUDGET 1990

En mars dernier nous avons voté le budget primitif suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

|  |         |
|--|---------|
| - <u>Denrées et fournitures</u> :                      | 27 500  |
| - <u>Frais de personnel</u> :                          | 132 000 |
| - <u>Impôts et taxes</u> :                             | 3 300   |
| - <u>Travaux et services extérieurs</u> :              | 128 432 |
| - <u>Participations et contingents</u> :               | 249 000 |
| - <u>Allocations, subventions</u> :                    | 21 600  |
| - <u>Frais de gestion générale</u> :                   | 42 438  |
| - <u>Frais financiers</u> :                            | 63 750  |
| - <u>Prélèvements pour dépenses d'investissement</u> : | 33 216  |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

|   |         |
|---|---------|
| - <u>Produits de l'exploitation</u> :   | 20 000  |
| - <u>Produits domaniaux</u> :           | 7 500   |
| - <u>Recouvrements, subventions</u> :   | 5 800   |
| - <u>Dotations versées par l'Etat</u> : | 316 810 |
| - <u>Impôts indirects</u> :             | 10 600  |
| - <u>Contributions directes</u> :       | 340 526 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (\*)

|  |              |
|--|--------------|
| - <u>Reversement de subvention</u> :                 | 5 880 (1-)   |
| - <u>Remboursement d'emprunt</u> :                   | 33 216 (2-)  |
| - <u>Acquisition de biens meubles et immeubles</u> : | 371 540 (3-) |
| - <u>Travaux bâtiments communaux</u> :               | 35 000 (4-)  |
| - <u>Modernisation des chemins ruraux</u> :          | 53 300 (5-)  |

RECETTES D'INVESTISSEMENT (\*)

|  |              |
|--|--------------|
| - <u>Subventions d'équipement</u> :                    | 26 760       |
| - <u>Prélèvements sur recettes de fonctionnement</u> : | 33 216       |
| - <u>Récupération T.V.A. sur investissements</u> :     | 378 620 (1-) |
| - <u>Produits des emprunts</u> :                       | 44 000 (2-)  |

(\*) voir explications autre page

## SUBVENTIONS

|   |        |
|---|--------|
| Subventions allouées pour l'exercice 1990                         | 21 500 |
| <hr/>   |        |
| - Comice agricole   | 670    |
| - Caisse des écoles   | 500    |
| - Centre antituberculeux  | 45     |
| - Centre anticancéreux  | 45     |
| - C.C.A.S. le Crouais   | 2 300  |
| - Vulgarisation agricole  | 70     |
| - Association de chasse le Crouais                                | 250    |
| - Cantine scolaire  | 6 500  |
| - Association des combattants et A.F.N.                           | 400    |
| - U.S. le Crouais   | 2 200  |
| - Amicale des donneurs de sang                                    | 100    |
| - Chambre des métiers   | 460    |
| - "Les Ajoncs d'Or" Montfort                                      | 150    |
| - Comité des fêtes  | 500    |
| - Association des parents d'élèves pour<br>; sorties scolaires    | 800    |
| - Association "Les Pongistes Crouaisiens"                         | 1 500  |
| - Association "Les Amis de St Laurent"                            | 2 000  |
| - Etablissements scolaires concernant<br>; les enfants du Crouais | 300    |
| - Provisions  | 1 210  |

## COMPLEMENTS SUR LES INVESTISSEMENTS

### Dépenses

- 1- 5 880 : Trop perçu en 1989.
- 2- 33 216 : Remboursement du capital des emprunts.
- 3- 371 540 : Acquisition du terrain David (2ha en centre bourg, 6ha hors du bourg).
- 4- 35 000 : Travaux d'isolation, d'abaissement du plafond dans la classe de Mr LORINQUER.
- 5- 53 300 : Elargissement et réfection du chemin accédant à la Régnerais et du chemin menant au Lisou.

### Recettes

- 1- 378 620 : Financement du terrain David par emprunt.
- 2- 44 000 : Vente à Mr et Mme Tostivint d'un lot de terrain.

## LA VIE ADMINISTRATIVE DE NOTRE COMMUNE

Tout d'abord nous devons nous excuser auprès de tous les Crouaisiens pour les changements d'horaires d'ouverture au public de la mairie.

Madame Fauchoux n'ayant pris que quelques jours de congé l'été 1989 et à Noël, il restait 3 semaines à solder. En juin Madame Chavernac a donc assuré la fonction, cette dame a été envoyée par le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale. En plus de l'accueil du public nous lui avons demandé d'effectuer du rangement et classement.

Madame chavernac a donné toute satisfaction.

Au titre de l'année 1990 Madame Fauchoux a pris des congés en août et prendra quelques jours en septembre.

Madame Fauchoux est employée 22 heures par semaine.

Horaires habituels :

|          |              |               |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi    | 9h00 à 12h30 | Fermé         |
| Mardi    | 9h00 à 12h30 | 14h00 à 17h00 |
| Mercredi | 9h00 à 12h30 | Fermé         |
| Jeudi    | 9h00 à 12h30 | 14h00 à 15h30 |
| Vendredi | 9h00 à 12h30 | Fermé         |

Il est souhaitable que Madame Fauchoux ne soit pas dérangée l'après-midi car certaines tâches demandent le calme.

Nous rappelons que les élus assurent une permanence chaque samedi de 11H00 à 12H00. C'est un moment de rencontre privilégié, si vous avez un problème n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Prochaine réunion du conseil municipal :

Vendredi 21 septembre 20h30

Au printemps dernier les propriétaires et exploitants agricoles ont pu être contactés par : Melle Brown ou Mr Lesage. Leur travail se trouve résumé dans un rapport disponible en Mairie et dont voici un condensé.

## **PRE-ETUDE**

# **D'AMENAGEMENT FONCIER**

Le Conseil Général d'Ille et Vilaine a décidé de financer une Préétude d'Aménagement Foncier sur la commune de LE CROUAIS, à la demande de son Conseil Municipal.

Une telle étude permet d'apporter aux responsables locaux et à l'Administration départementale des informations sur les orientations possibles en matière d'aménagement foncier de la commune.

Cette étude comporte d'abord une analyse des principaux éléments du milieu naturel et humain, de l'activité agricole, des structures d'exploitation et de propriété et met ainsi en évidence les problèmes fonciers rencontrés ; elle est complétée par un diagnostic des finances communales.

Dans un deuxième temps, sont présentées des propositions d'aménagement de l'espace agricole et des infrastructures en dépendant : réseaux de chemins et fossés.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a chargé le Bureau d'Etudes Ouest-Aménagement de réaliser le travail.

**LE CROUAIS présente une agriculture à deux vitesses :**

- ° une dizaine d'exploitations assez performantes, avec à leur tête des agriculteurs relativement jeunes ;
- ° une autre dizaine de petites exploitations peu productives et aux mains d'agriculteurs qui seront à la retraite d'ici dix ans.

La restructuration foncière paraît donc à l'ordre du jour.

Elle permettra d'accroître la productivité des exploitations et la valeur vénale des propriétés en regroupant et régularisant les parcellaires et en diminuant les temps de travail.

En outre, le budget communal est suffisamment solide pour supporter une opération de remembrement, même sur la superficie totale.

Dans le cas d'un regroupement maximal :

### HYPOTHESE 1 :

**La commune prend totalement à sa charge les travaux de voirie**

\* Elle peut avoir recours à l'emprunt pour financer les travaux de desserte, étant donné son faible endettement. En contractant un emprunt sur 15 ans au taux de 9,5 %, l'annuité de remboursement s'élèverait à :

$$284\ 855\text{ F} \times 0,1277 = \mathbf{36\ 376\text{ F}}$$

soit 12,2 % des impôts locaux perçus en 1988, pour référence.

Elle peut également, compte tenu de l'importance de son fonds de roulement, emprunter pour financer une partie seulement des travaux.

\* L'Association Foncière peut payer les travaux d'hydraulique et d'aménagement des sols en empruntant sur 15 ans, au taux de 9,5 %.

*Annuité de remboursement*

$$48\ 942\text{ F} \times 0,1277 = 6\ 250\text{ F pour } 635\text{ ha soit } 9,84\text{ F H.T./ha}$$

à laquelle il faut ajouter *les frais de fonctionnement de l'Association* qui se montent à 20 F H.T./ha/an.

soit au total une **taxe annuelle de**

**29,84 F H.T./ha**  
5,55 F T.V.A. récupérable

---

**35,39 F T.T.C./ha**

à verser par les propriétaires pendant quinze ans.

Ceux-ci peuvent aussi s'acquitter de leur quote-part dès le départ, qui se monterait à :

$$\frac{48\ 942}{635} =$$

**77,07 F H.T./ha**

14,34 F T.V.A. récupérable

---

**91,41 F T.T.C./ha**

En général, le propriétaire répartit la taxe annuelle à l'hectare entre lui-même et son fermier à raison de 50 % chacun.

Signalons que le propriétaire a grand intérêt à payer en une fois sa redevance à l'Association.

## HYPOTHESE 2

La commune finance l'ensemble des travaux connexes (voirie, hydraulique et aménagement des sols)

Comme les frais de fonctionnement de l'Association entrent pour les deux tiers dans la taxe annuelle, il est suggéré que les travaux connexes incombant à l'Association (montant de 48 942 F, soit 17,2 % des travaux sur les chemins ruraux) soient pris en charge par la commune.

L'annuité de remboursement (9,5 % sur quinze ans) s'élèverait à :

$$333\ 797\ F \times 0,1277 = 42\ 626\ F$$

(14,3 % des recettes fiscales de 1988)

## HYPOTHESE 3

La commune prend la moitié des travaux de voirie à sa charge

\* La commune pourrait envisager de rétrocéder en état moitié des chemins ruraux signalés à améliorer aux propriétaires.

Elle n'aurait alors à sa charge que moitié du montant des travaux sur la voirie, soit 142 428 F en tout ou 18 188 F d'annuité de remboursement.

\* Resterait à la charge des propriétaires :

$$142\ 427\ F + 48\ 942\ F = 191\ 369\ F$$

Annuité de remboursement

$$191\ 369\ F \times 0,1277 =$$

24 438 F pour 635 ha

soit

38,48 F H.T./ha

+ frais de fonctionnement

20,00 F H.T./ha

Taxe annuelle (pendant quinze ans)

58,48 F H.T./ha

Ajoutons que si un aménagement foncier est décidé, le paiement de l'ensemble des travaux occasionnés ne débutera que quatre ans après le démarrage de l'opération.

De plus, la réalisation de travaux connexes réduit ou annule les frais d'entretien pendant au moins cinq ans sur les chemins remaniés. Pour référence, le poste de modernisation des chemins ruraux se montait à 24 228 F par an ces cinq dernières années, soit 9 % des dépenses d'équipement.

## COUTS DES TRAVAUX

### Voirie

Chemins ruraux desservant des parcelles agricoles :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| -- Aménagement de chemins empierrés<br>chaussée de 3 mètres : |                       |
| ° zone 1 : 1,2 km x 150 000 F                                 | 180 000 F T.T.C.      |
| ° zone 2 : 0,6 km x 150 000 F                                 | 90 000 F T.T.C.       |
| ° zone 3 : 1,35 km x 150 000 F                                | 202 500 F T.T.C.      |
| -- imprévus et divers (10 %)                                  |                       |
|   | 47 250 F T.T.C.       |
|   | <hr/>                 |
|   | 519 750 F T.T.C.      |
| Coût hors taxes   | 438 238 F             |
| - 35 % subventions  | 153 383 F             |
| <b>Coût total "Voirie"</b>                                    | <hr/>                 |
|   | <b>284 855 F H.T.</b> |

### Assainissement agricole

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| -- Recalibrage, création de fossés |                      |
| ° zone 1 : 1,1 km x 12 000 F*      | 13 200 F T.T.C.      |
| ° zone 2 : 1,1 km x 12 000 F       | 13 200 F T.T.C.      |
| ° zone 3 : 1,0 km x 12 000 F       | 12 000 F T.T.C.      |
| -- imprévus et divers (10 %)       |                      |
|                                    | 3 840 F T.T.C.       |
|                                    | <hr/>                |
|                                    | 42 240 F T.T.C.      |
| Coût hors taxes                    | 35 615 F             |
| - 60 % subventions                 | 21 369 F             |
| <b>Coût total "Hydraulique"</b>    | <hr/>                |
|                                    | <b>14 246 F H.T.</b> |

\* Les prix des travaux, au linéaire, font référence à la création et non à l'amélioration de l'existant. Ils surestiment donc les dépenses de travaux.

### Aménagement des sols

|                                      |                      |
|--------------------------------------|----------------------|
| -- Arasement de talus                |                      |
| ° zone 1 : 4,9 km x 6 500 F          | 31 850 F T.T.C.      |
| ° zone 2 : 2,4 km x 6 500 F          | 15 600 F T.T.C.      |
| ° zone 3 : 3,4 km x 6 500 F          | 22 100 F T.T.C.      |
| -- Comblement chemins inutiles       |                      |
| ° zone 1 : 0,65 km x 10 200 F        | 6 630 F T.T.C.       |
| ° zone 2 : 0,20 km x 10 200 F        | 2 040 F T.T.C.       |
| ° zone 3 : 1,5 km x 10 200 F         | 15 300 F T.T.C.      |
| -- imprévus et divers (10 %)         |                      |
|                                      | 9 352 F T.T.C.       |
|                                      | <hr/>                |
|                                      | 102 872 F T.T.C.     |
| Coût hors taxes                      | 86 739 F             |
| - 60 % subventions                   | 52 043 F             |
| <b>Coût total "Aménagement sols"</b> | <hr/>                |
|                                      | <b>34 696 F H.T.</b> |

## EN BREF

Depuis quelques temps , certaines personnes se plaignent des chiens qui errent la nuit. Il est certain que ces chiens qui divaguent la nuit, perçant les sacs poubelles, aboyant est désagréable pour les riverains, pouvant même être dangereux pour la circulation aussi bien pour les voitures que pour les deux roues.

Il est donc souhaitable que chaque propriétaire de chien fasse l'effort de ramasser son animal avant chaque nuit, pour éviter tous ces désagréments.

### DIVERS TRAVAUX ONT ETE EFFECTUES DANS LES SALLES COMMUNALES

#### - Ecole :

La classe primaire de l'école a été rénovée pendant les vacances(isolation et rabaissement du plafond) ces travaux étaient devenus absolument nécessaires compte tenu de la dégradation des murs due à l'humidité.

Coût des travaux : 24 758 F

#### - Salle des fêtes :

Après la peinture, le bar refait à neuf, le chauffage installé l'hiver dernier ce sont maintenant les WC qui ont été posés dans la cour derrière la salle.

#### - Cuisine :

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, du carrelage, une hotte et l'électricité ont été placés dans la salle qui abrite la batterie de cuisine.

Rappelons que tous ces travaux ont été effectués par des bénévoles.

Bravo Messieurs!

#### - Terrain des sports :

La commune a acheté une tondeuse pour la tonte du terrain des sports. Cette tondeuse de très bonne qualité(coût : 51 000 F) a été mise sous la responsabilité de l'union sportive.

# VOUS AVEZ LA PAROLE

## LETTRE OUVERTE A LA COMMUNE

Rappelons qu'une rubrique courrier destinée à faire passer vos réflexions concernant l'activité municipale et associative de la commune est à votre disposition.

Tous vos textes à condition d'être clairs et concis seront intégralement reproduits dans le bulletin municipal.

S'adresser à Serge Rodriguez

Loïc Bunouf



"UNION SPORTIF"  
35290 - Le Crouais

C'est le 19 Août qu'eue lieu le tournoi annuel de football.

Une inauguration en sorte, puisque c'était la première fois qu' était foulée cette pelouse.

Le stade Mévennais apprécia tellement ce nouveau terrain qu'il emporta en même temps la coupe.

Le Crouais, [REDACTED] termina quatrième, ce qui est de bonne augure pour le début du championnat qui commencera la 9 Septembre.

\*\*\*\*\*

"COMITE DES FETES"  
35290 - Le Crouais

Lors de la dernière assemblée générale, suite à une démission, nous avons recruté Mr CHICOINE Daniel.

Le 5 Mai 1990 nous avons organisé un bal populaire à Quédillac avec la Disco Mobile "DIAMANT NOIR".

La veille de la fête communale le bal disco a été un échec total; nous n'avons fait qu'une seule entrée!...

Le dimanche nous avons 90 participants à la course cycliste. Mademoiselle Virginie Rossignol a remis la gerbe de fleurs au vainqueur : David Foucault. Nombreuses coupes, trophées et primes ont été offertes.

Nous remercions sincèrement tous les donateurs.

La course à pied a eu également un succès.

Un bal disco gratuit clôtura la soirée.

---

Nous rappelons aux responsables des associations qu'il serait préférable de nous envoyer les articles dans les plus brefs délais après la demande. Il serait aussi souhaitable que les associations réservent la salle des fêtes dès qu'il connaissent leurs dates de manifestations.



# Ecole publique LE CROUAIS

35290 LE CROUAIS  
Tel : 99 09 65 71



Etant actuellement en vacances, bien méritées, les élèves de l'école n'ont pu réaliser cette page qui leur est chère et dont ils sont si fiers tout en souhaitant que vous aussi vous la jugez plaisante. Ils en auraient eu pourtant des choses à vous narrer. Pour les maternelles leur super classe de mer dans le Sud-Finistère, pour les plus grands leurs progrès et leurs évolutions à la piscine de Guitté. Et puis pour tous le passage du jury des écoles fleuries sous une pluie battante; la promenade scolaire à l'Armoripark de Bégard et le passage de la patrouille de France à Perros Guirec.

Mais l'année prochaine sera riche en événements et les projets ne manquent pas comme par exemple un travail en électronique réalisé en commun avec le collège et un projet visant à susciter chez eux, petits et grands, le désir et le plaisir de lire et d'écrire. Sans compter que les "grands" seront dans une classe entièrement refaite et réaménagée. Ils et elles vous donnent rendez vous au prochain numéro.

Le Directeur  
Christian LORINQUER

## Rentrée scolaire 90

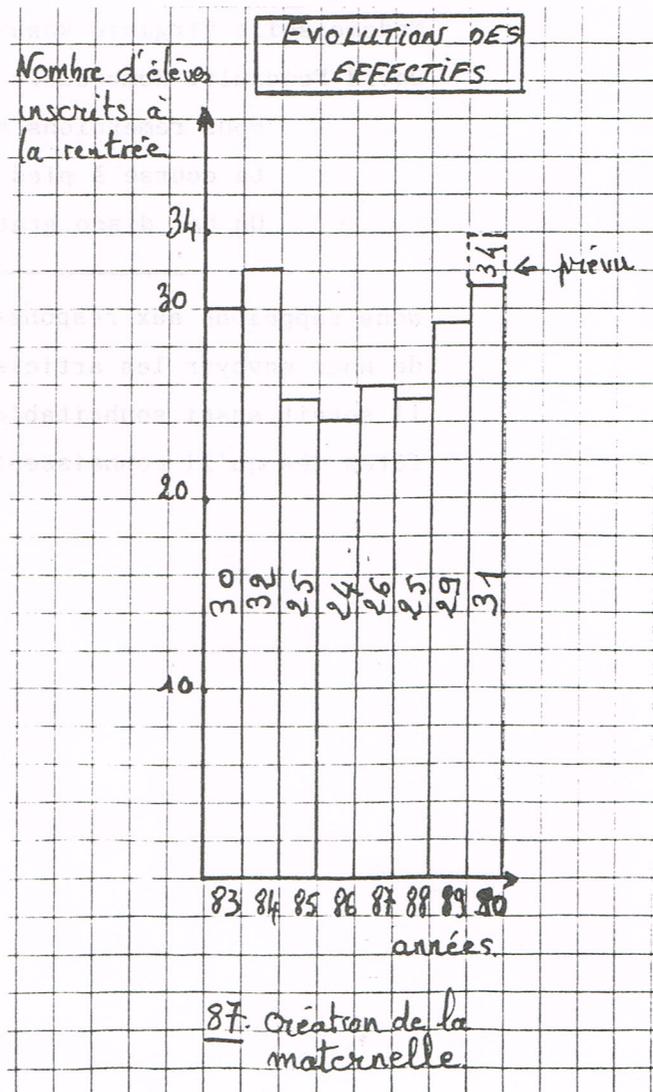
Elle est fixée pour tous les élèves au lundi 10 septembre à 9 heures.

## Inscriptions

Les nouvelles inscriptions en maternelle sont possibles dès l'âge de deux ans et bien entendu l'école a une garderie et une cantine.

Pour ces inscriptions et pour tous renseignements je me tiendrai à votre disposition dans la semaine du 4 au 9 septembre. ( Tél: 99 09 65 71 )

Le Directeur



VIVRE ET TRAVAILLER A BETOKO

Lors d'un séjour de vacances en été 89, la famille Bodila a découvert un pays de Tiers-Monde, le Centrafrique, dans état économique et social critique.

Avec une superficie de 620 000 Km<sup>2</sup> et une population de moins de 3 millions d'habitants c'est le 14<sup>ème</sup> pays le plus pauvre du monde.

L'accès à la santé reste un luxe car ni les soins ni les médicaments ne sont remboursés, et des maladies comme la rougeole, le paludisme, la maladie du sommeil et récemment le sida mêlées à la malnutrition font mourir.

On trouve le premier médecin à 160 Km, une pharmacie et un téléphone à 50 Km et les moyens de transport restent rares et coûteux : à Bétoko un village de 900 habitants on peut rencontrer une mobylette, quelques vélos, trois paire de boeufs et pas de voiture.

L'aspect le plus problématique demeure l'éducation : des enfants scolarisés dans des conditions inimaginables : 140 élèves par classe et désertion des instituteurs ou professeurs mal ou pas payés.

L'agriculture aussi à la traîne utilise des outils archaïques et rudimentaires.

L'explication semble le règne de Bokassa ....

Face à ce vide politique pour l'avenir d'un pays, beaucoup de centrafricains essaient de relever le défi : des initiatives personnelles, des projets et des possibilités abondent. Mais il faut un coup de pouce, une étincelle à ces gens pour s'autosuffire par leur travail.

C'est dans ce cadre et après discussion qu'une association a vu le jour.

Son nom : VIVRE ET TRAVAILLER A BETOKO

Son siège : La Ville Mabile Le Crouais, cette association est déclarée et enregistrée au Journal Officiel.

Ses buts : - Animer un groupe de réflexion et d'action tolérant

- Susciter un éveil au développement économique et social dans le Tiers-Monde, le Quart-Monde et en Centrafrique en particulier avec comme cible BETOKO.

- Promouvoir un esprit de responsabilité, d'autonomie et d'échange soutenu par une aide morale, matérielle et financière.

L'association s'est fixé des objectifs précis d'aide : envoi de médicaments, vêtements, aliments, livres et le premier de ces points étant de fournir une paire de boeufs ce qui a été réalisé cet été grâce aux cotisations, dons et dévouement des adhérents.

Il est important de faire remarquer que l'esprit n'est et ne sera jamais l'assistanat mais contribuer à un échange, donner une chance à TOUS.

Ex : retour des produits locaux

Actuellement, de nombreux crouaisiens ont rejoint la soixantaine de Familles ( l'adhésion est familiale ) dans cet élan de solidarité. La cotisation annuelle demandée est de 50 F, ce qui correspond aux frais postaux d'envoi d'un Kg de colis.

Notre première fête annuelle aura lieu le 9 Septembre au siège social à la Ville Mabile. Souhaitez-vous faire partie des nôtres? Contactez-nous.

Conseil d'administration :

- BODILA
- BOSCHER
- LELOUP
- LERAY
- GENEVRIEZ
- GARNIER
- MARIVIN H.
- LEJART
- BIZETTE M.J.
- LORINQUER
- POULAIN
- GALLON
- GRATIEN C.
- LEGENDRE
- GALIBOURG
- MARTIN M.
- BLIN

Bureau :

- Président : BODILA J.
- Vice-Présidents: BOSCHER  
BODILA A.
- Secrétaires : LELOUP  
LERAY
- Trésoriers : GENEVRIEZ  
GARNIER

ETAT CIVIL

MARIAGE

Le 30 Juin Soizic RAMARE et Laurent BUREL

NAISSANCES

Le 6 Avril Eric TOUANEL

Le 7 Juin Audrey BOUETARD

Le 9 Juillet Kévin BERTHAULT

\* \* \* \* \*

DATES A RETENIR

- 23 septembre KERMESSE DES ECOLES

avec inauguration de la classe rénovée.

- 10 novembre CONCOURS DE BELOTE DES AFN

\* \* \* \* \*

CLASSES 0

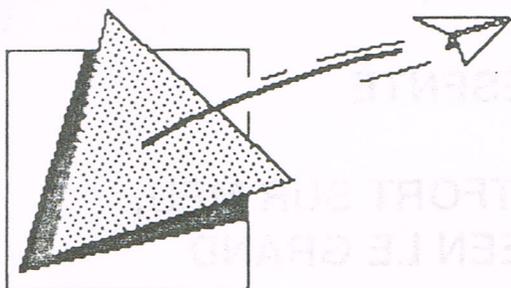
Les classes 0 se sont retrouvées le dimanche 1er Juillet.

La journée a débuté par une messe célébrée à leur intention et à celle des disparus, ensuite une photo souvenir suivie d'un vin d'honneur était prise au Café Martin.

Le repas c'est déroulé dans une bonne ambiance au restaurant LE CENTRAL à ST MEEN.

Le soir tous se retrouvèrent à la salle des fêtes pour un bal.

Félicitation aux personnes organisatrices !



J'AI ENTRE 16 ET 25 ANS  
SANS QUALIFICATION  
SANS TRAVAIL. QUE FAIRE ?



T'INFORMER LORS DES PERMANENCES  
DE LA MISSION LOCALE

La Mission Locale du Bassin d'Emploi de RENNES, est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, à la recherche d'une solution d'insertion sociale et professionnelle.

Depuis septembre 1987, la Mission Locale exerce ses compétences dans les 147 communes du Bassin d'Emploi de RENNES. Afin de rencontrer les jeunes là où ils se trouvent, des accueillants les reçoivent sur rendez-vous lors d'une **permanence mensuelle** organisée dans 20 points décentralisés. Ainsi, chaque mois les jeunes du canton de **SAINT MEEN LE GRAND** peuvent rencontrer un accueillant de la Mission Locale à la **Mairie de SAINT MEEN LE GRAND** et à partir de janvier 1991 au **Centre Social de SAINT MEEN LE GRAND**.

Notre démarche d'accueil s'articule le plus souvent sur la progression suivante :

- 1 - l'écoute du jeune.
- 2 - l'étude de sa situation.
- 3 - la construction avec lui d'un itinéraire permettant d'aboutir à la réalisation de son projet professionnel.

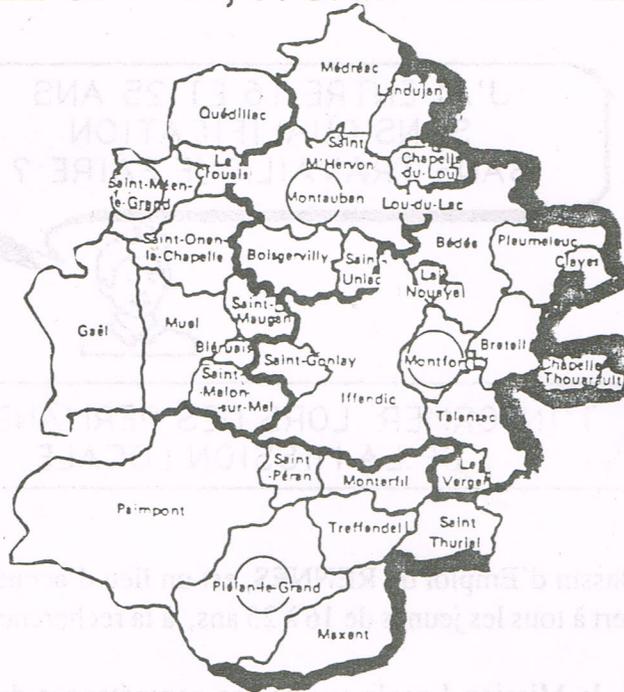
Depuis septembre 1989, cette démarche est renforcée par la mise en place d'un nouvel outil : le **Crédit-Formation Individualisé**. Son objectif est de permettre aux jeunes sortis du système scolaire sans avoir obtenu au moins un C.A.P ou un B.E.P, de s'engager dans un **parcours de formation personnalisé**, leur permettant d'acquérir un niveau de qualification professionnel reconnu (équivalent au C.A.P). Le **Crédit-Formation** implique la signature d'un contrat entre le jeune et l'Etat, par lequel le jeune s'engage à suivre les formations, et l'Etat à garantir l'accès aux formations, les rémunérations correspondantes et la mise en place d'une évaluation finale. Chaque jeune est suivi et accompagné par un correspondant chargé de veiller au bon déroulement du parcours et d'évaluer ses différentes étapes.

Cette deuxième chance, est donc une formation à la carte. Un jeune peut, après une phase d'évaluation et selon ses besoins : suivre un ou plusieurs modules qualifiants ; entrer sur une mesure, type S.I.V.P ou C.E.S, afin de confronter son projet avec les réalités du métier ; ou conclure un contrat de qualification ou d'apprentissage.

**Se renseigner :**

- dans votre Mairie,
- à la Mairie de SAINT MEEN LE GRAND.
- à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Rennes, 7 rue de la Parcheminerie  
35000 RENNES-Tél: 99.78.24.24.

**Secteur 4**  
**LA MISSION LOCALE PRESENTE**  
sur les cantons de  
**MONTAUBAN DE BRETAGNE, MONTFORT SUR MEU,**  
**PLELAN LE GRAND, et SAINT MEEN LE GRAND**



Pour l'Accueil, l'information et l'orientation  
des jeunes de 16 à 25 ans de

**MONTAUBAN DE BRETAGNE, MONTFORT SUR MEU,**  
**PLELAN LE GRAND, SAINT MEEN LE GRAND**  
et les communes de :

CARDROC, LA CHAPELLE CHAUSSEE, LES IFFS, IRODOUER, LANGAN, MINIAC SOUS BECHEREL, ROMILLE,  
SAINT BRIEUC DES IFFS, SAINT PERN, BOISGERVILLY, LA CHAPELLE DU LOU, LANDUJAN, LE LOU DU LAC,  
MEDREAC, SAINT M'HERVON, SAINT UNIAC, BEDEE, BRETEIL, LA CHAPELLE THOUARAUULT, CLAYES, IFFENDIC,  
LA NOUAYE, PLEUMELEUC, SAINT GONLAY, TALENSAC, LE VERGER, MAXENT,  
MONTERFIL, PAIMPONT, SAINT PERAN, SAINT THURIAL, TREFFENDEL, BLERUAIS, LE CROUAIS, GAEL, MUEL,  
QUEDILLAC, SAINT MALON SUR MEL, SAINT MAUGAN, et SAINT ONEN LA CHAPELLE.

Réfèrent Mission Locale pour ce secteur :  
**Martine GUEMENE**



**Calendrier des Permanences**  
sur rendez-vous



| COMMUNES              | LIEU  | Jours | Heures    | Sept | Oct | Nov | Déc | Jan | Fév | Mars | Avril | Mal | Jun |
|-----------------------|---|-------|-----------|------|-----|-----|-----|-----|-----|------|-------|-----|-----|
| MONTAUBAN DE BRETAGNE | Mairie  | Mardi | 14h - 17h | 18   | 16  | 13  | 11  | 22  | 12  | 19   | 9     | 21  | 11  |
| MONTFORT SUR MEU      | Mairie  | Jeudi | 14h - 17h | 20   | 25  | 22  | 20  | 24  | 21  | 21   | 25    | 23  | 27  |
| PLELAN LE GRAND       | Centre Social   | Jeudi | 9h - 12h  | 20   | 18  | 15  | 6   | 10  | 14  | 14   | 11    | 23  | 20  |
| SAINTE MEEN LE GRAND  | Mairie - puis à partir de janvier 91 au Centre Social | Mardi | 9h - 12h  | 11   | 9   | 6   | 4   | 8   | 5   | 12   | 2     | 7   | 4   |